Institut Pacha : la justice donne raison aux héritiers

La justice a tranché et le fameux bâtiment de la corniche de Tamaris revient dans le giron des descendants de Michel Pacha. L'université de Lyon fera-t-elle appel ?

Le procès opposant les dix-huit héritiers de Michel Pacha à l'université de Lyon s'est tenu en juillet dernier. Le tribunal de grande instance a rendu son jugement il y a quelques jours seulement, le 17 novembre. La décision est historique : l'institut Michel-Pacha, ce bâtiment emblématique de la corniche de Tamaris, revient dans le giron des héritiers du Pacha, plus d'un siècle après.

En 1890, leur aïeul avait légué l'institut à ladite université, à la seule condition qu'y soient menées des activités scientifiques en lien avec l'étude de la physiologie marine et la luminescence. Des conditions parfaitement remplies jusqu'en mai 2008, date à laquelle les étudiants ont quitté les lieux.

Michel Pacha avait légué l'institut de Tamaris à l'Université de Lyon en 1890, à condition que des activités de recherche en lien avec la physiologie marine y soit menées. (Photos Dominique Leriche)

Un projet sur les récifs coralliens

Depuis, l'université a cessé toute activité [1], les laboratoires, les salles de classe et la grande bibliothèque ont été abandonnées.

D'où la volonté des descendants de récupérer le bâtiment face aux engagements non respectés.

L'avocat de l'université, dans sa plaidoirie pour conserver l'institut, avançait qu'un nouveau projet scientifique était en réflexion avec le CNRS sur les récifs coralliens.

En tout cas, le tribunal de grande instance de Toulon n'a pas retenu cet argument puisque, le 17 novembre dernier, il a répondu « *favorablement à la demande* (des héritiers, Ndlr) *de révocation de l'acte de donation effectué par Michel Pacha, pour cause d'inexécution des conditions sous lesquelles elle avait été faite* ».

Selon l'avocat des héritiers de Michel Pacha, Me André-ani, « *ceux-ci se réjouissent de cette décision et du dénouement heureux de cette affaire, même si un appel pourrait retarder encore la mise en œuvre de la décision rendue.* »

À ce sujet, l'université de Lyon n'a pas donné ses intentions [2].

JÉRÔME POILLOT ET MARIELLE VALMALETTE

1. Seul le projet Antarès mené par le CNRS occupe encore un étage du bâtiment.
2. Malgré nos demandes d'interviewes répétées, l'université n'a pas donné suite.

Jean-Yves Michel de Pierredon : « Pourquoi pas un musée Pacha »

Jean-Yves Michel de Pierredon, arrière petit-fils de Michel Pacha, vit toujours dans l'un des biens familiaux à Tamaris. Il dirige le centre d'art contemporain du Bosphore. Sa mère, Micheline Michel de Pierredon, fait partie des descendants qui ont attaqué l'Université de Lyon. Les autres héritiers directs (cinq branches) sont aujourd'hui dispatchés entre la France, le Canada, la Suisse, la Belgique, le Liban et le Royaume-Uni.

Jean-Yves Michel de Pierredon a accepté, pour *Var-matin*, d'évoquer le sort de l'institut Pacha.

Comment votre famille en est-elle venue à attaquer l'Université pour reprendre son bien ?

C'est mon oncle, Yves Michel de Pierredon, qui s'est surtout occupé du dossier. Il a contacté un avocat pour nous défendre. Il a pris ce problème à bras-le-corps, s'est investi et n'a pas lâché le morceau. Il est âgé aujourd'hui (89 ans), mais il est juriste de formation. Tant que l'université de Lyon maintenait une activité de recherche telle qu'elle avait été définie dans le leg, nous n'avions aucune raison de nous plaindre. Mais le bâtiment est vide, il tombe en ruine. Nous trouvons cela scandaleux. Les conditions de la donation n'étaient plus respectées. Aujourd'hui, avec le jugement du tribunal, on redevient propriétaire. Enfin, il y aura peut-être un appel...

Justement, l'Université vous a-t-elle fait connaître ses intentions ? Êtes-vous en contact ?

Non, si ce n'est par avocats interposés.

Etes-vous retourné à l'institut Pacha depuis l'arrêt des activités scientifiques ?

Non. En fait, ça fait au moins 25 ans que je n'y ai pas mis les pieds ! Ma mère, elle, y est allée il y a un an environ. Quand l'institut était encore ouvert, elle allait de temps en temps assister à des conférences.

Que comptez-vous faire du bâtiment ? Le vendre ou le réhabiliter ?

Nous n'en avons pas discuté entre tous les membres de la famille, car la décision du tribunal est encore fraîche. Nous sommes une famille unie, donc nous allons en parler. L'idéal, c'est que tout le monde soit d'accord pour lui trouver une destination. Certaines idées viennent spontanément à l'esprit : un musée Michel-Pacha, ou une librairie autour de la Marine. Il y a moyen d'en faire un lieu ouvert au public. La solution mercantile, qui consisterait à faire une opération immobilière, ne m'intéresserait pas. Et franchement, ce n'est pas trop la conception de la famille. De plus, si on le vendait en l'état, ce serait surtout pour le terrain. Il ne me paraît pas judicieux de se précipiter.

L'arrière petit-fils de Michel Pacha revient sur le jugement qui rend aux héritiers l'institut Pacha.

PROPOS RECUEILLIS PAR M. V.

Réactions

Florence Cyrulnik, adjointe à la culture et au patrimoine, prend acte de la décision du tribunal. « *La justice a considéré que l'activité du CNRS ne remplaçait pas les activités de recherches de l'université de Lyon. Quant au fameux projet sur les récifs coralliens, il était prodigieusement léger, et n'est arrivé qu'après coup,* estime-t-elle. *L'université s'est elle-même mise dans une position impossible en prenant un arrêté, le 16 avril 2008, pour arrêter toute activité à l'institut Pacha.* » L'adjointe attend désormais de savoir si cette décision sera définitive. « *Si le bien revient aux héritiers, la question est de savoir ce qu'ils voudront en faire? Arthur Paecht, en 2007, avait fait voter une motion pour que la ville exerce son droit de préemption en cas de vente. Mais seulement en cas de vente. Ce droit de préemption pourrait être délégué à TPM, par exemple, pour un projet de partenariat avec l'université Sud Toulon-Var, comme il en a été un temps question. Mais la question du financement se posera inévitablement. Je suis tout de même stupéfaite de voir que l'université a laissé le bâtiment dans un tel état de délabrement...* »

Nathalie Bicais, ancienne élue de La Seyne, est aussi la présidente de l'association Avec (Association pour la vitalisation et la convivialité). Elle a travaillé sur un projet de réhabilitation et de reconversion de l'institut Pacha, qui comprendrait à la fois un lieu d'exposition sur l'œuvre de Michel Pacha et celle du Pr Dubois. Mais aussi un espace réservé aux artistes, chercheurs et à l'accueil de colloques. Nathalie Bicais réagit au jugement en affirmant qu'elle « *comprend la famille qui a voulu récupérer son bien. Mais je trouve dommage qu'on perde un établissement aussi prestigieux. Je suis déçue que les élus ne se soient pas emparés non plus du dossier* », souligne-t-elle.